

TRAIL DES GRISEMOTTES RÈGLEMENT 2022

Article 1 : PARCOURS

Trois parcours sont proposés :

- 12 km en nature : Départ / Arrivée : Salle polyvalente de Quincy-en-Beaujolais.
- 20 km en nature : Départ / Arrivée : Salle polyvalente de Quincy-en-Beaujolais.
- 32 km en nature : Départ / Arrivée : Salle polyvalente de Quincy-en-Beaujolais.

Article 2 : PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux athlètes hommes et femmes :

- nés en 2006 et avant pour le parcours de 12km (autorisation parentale nécessaire pour les coureurs mineurs).
- nés en 2002 et avant pour les parcours de 20 et 32 km.

D'autre part les participants devront présenter :

- Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- Soit une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).
- Soit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Une autorisation parentale obligatoire pour les athlètes mineurs.

Article 3 : HORAIRES ET CHRONOMÉTRAGE

Départ des courses le Dimanche 16 octobre 2022, à la salle polyvalente de Quincié :

- à 8h30 pour le 32 km
- à 9h30 pour le 20km
- 9h45 pour la course enfant
- 10h30 pour le 12 km

Article 4 : RAVITAILLEMENTS

Sur le parcours de 12 km : 1 ravitaillement solide et liquide km7

Sur le parcours de 20 km : 2 ravitaillements solide et liquide km7 et km 11

Sur le parcours de 32 km : 3 ravitaillements solide et liquide km7, km 11 et km 21

Porte-bidon toutefois conseillé sur cette course nature.

Aucun gobelet ne sera présent sur les ravitaillements, les coureurs devront prévoir leur gobelet

Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée pour tous les parcours.

Un repas beaujolais est prévu à l'arrivée et est inclus dans le prix des courses.

Respectez la nature : Ne jetez rien en dehors des zones de ravitaillement - Disqualification si non-respect de ce point du règlement.

Article 4 : SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée jusqu'à 14h30(cibistes, secouristes, ambulance, médecin, commissaires de course). Chaque athlète participera à l'épreuve sous sa propre responsabilité et doit souscrire une assurance en responsabilité civile en cas d'accident.

Article 5 : ASSURANCE

L'épreuve sera assurée conformément aux dispositions du règlement national des courses sur route en Responsabilité Civile. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence FFA.

Article 6 : ENGAGEMENTS

Le coût de l'engagement est fixé à :

- Parcours 12 km: 15 €
- Parcours 20 km : 19 €
- Parcours 32 km : 25 €
- Course enfant : gratuite (inscriptions sur place)

Une majoration de 5€ pour chaque course sera appliquée à partir du Samedi 8 Octobre 2022.

Des repas accompagnant seront proposés lors des inscriptions sur internet (coût 10€). Il sera également possible d'acheter des repas accompagnant la veille et le jour de la course (coût 10€)

Chaque coureur devra fournir son certificat médical en version digitale en amont de la course.

Les inscriptions se feront par internet :

<https://www.traildesgrisemottes.com>

ou

<https://www.yaka-inscription.com/trailgrisemottes2022>

Inscription sur place possible la veille de la course, limitée à 800 dossards. Pas d'inscription sur place le jour de la course.

Article 7 : RETRAIT DES DOSSARDS

A la salle polyvalente de Quincié-en-Beaujolais : Samedi 15 octobre 2022 de 15h à 17h30 et le Dimanche 16 octobre 2022 de 7h30h à 10h.

Article 8 : CLASSEMENT - RÉCOMPENSES

Une Bouteille de Beaujolais à tous les arrivants.

Paniers garnis et lots aux vainqueurs scratch.

La remise des prix se fera immédiatement à l'arrivée des coureurs.